



Réponse de la Municipalité à une interpellation

« Sauver la vie sociale et l'activité commerciale du centre d'Épalinges » déposée par Mme la Conseillère communale Soisic Boulad

Service de l'urbanisme

Mme la Municipale Brigitte Crottaz

Réponse à l'interpellation adoptée par la Municipalité le 15.09.2025

Table des matières

1.	Objet de l'interpellation	2
2.	Réponse de la Municipalité	3
3.	Réponses aux questions	6

1. Objet de l'interpellation

Lors de la séance du Conseil communal du 17 juin 2025, Mme la Conseillère communale Soisic Boulad a déposé l'interpellation suivante :

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Monsieur le Municipal, Chères et Chers collègues,

Mon interpellation concerne la requalification du plat de la Croix-Blanche, plus précisément la suppression des 36 places de stationnement zone bleue situées à proximité des commerces.

Suppression compensée partiellement par 27 places payantes, à une distance de 100 à 300 mètres des commerces.

Une telle mesure aura de lourdes conséquences pour les résidents, les visiteurs et les commerçants d'Épalinges.

La suppression de ces places pénalisera fortement les commerces locaux, en réduisant l'accessibilité du centre-ville pour une partie importante de la population.

Si l'objectif est d'encourager des modes de déplacement alternatifs (vélo, marche, transports publics), il est primordial de tenir compte des contraintes géographiques et climatiques propres à notre commune. Sinon, au lieu de favoriser la mobilité douce, la suppression des places à proximité des commerces va seulement en détourner complètement une partie de la population, au profit de centres commerciaux plus facilement accessibles en voiture.

Notre commune est située à 780 mètres d'altitude, avec un dénivelé de 150 mètres entre le haut et le bas du territoire. Ce relief marqué rend les déplacements à pied ou à vélo difficiles, voire impossibles pour certaines personnes, notamment en cas de pluie, de neige ou de froid, qui sont des conditions climatiques fréquentes à Épalinges.

Cette mesure affectera particulièrement les personnes âgées, les familles avec enfants en bas âge, ou les personnes à mobilité réduite, pour qui la voiture constitue un moyen de transport indispensable. Leur accès au centre-ville sera considérablement limité, ce qui pourrait aggraver leur isolement et nuire à leur autonomie.

Sans oublier l'impact négatif sur les professionnels qui interviennent à domicile avec du matériel – comme les sage-femmes, le personnel de santé, ou encore les artisans (plombiers, électriciens, ...).

Au regard de ces considérations, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Une étude d'impact de la suppression des 36 places de parking a-t-elle été réalisée afin d'évaluer :

- les conséquences sociales sur les habitants et les usagers du centre-ville ?
- les conséquences économiques sur les commerces locaux d'Épalinges ?

2. La Municipalité a-t-elle consulté les commerçants, les habitants et les associations locales avant de proposer cette mesure ? Si oui, quels retours ont été recueillis ? Sur quel panel représentatif de la population ?

3. Ne conviendrait-il pas de rechercher des solutions équilibrées qui tiennent compte à la fois des objectifs de durabilité et des réalités quotidiennes vécues par les Palinzards ?

Je vous remercie par avance pour les réponses que vous apporterez à ces questions et me réjouis d'en débattre avec vous.

2. Réponse de la Municipalité

Depuis 2014, la Municipalité mène un travail continu, approfondi et concerté pour redonner au secteur de la Croix-Blanche son rôle de centre vivant, accessible et convivial. Ce projet s'inscrit dans une vision d'ensemble définie par plusieurs instruments stratégiques (plan directeur communal de mobilité, plan lumière, études urbanistiques) et a été nourri par de nombreuses démarches participatives.

Parmi les étapes-clés :

- **2014** : le plan directeur de mobilité identifie la Croix-Blanche comme centralité à requalifier, préconisant une zone de rencontre, un apaisement du trafic et un stationnement réorganisé.
- **2016–2019** : divers projets structurants sont lancés (concours pour la salle de spectacles, réflexion sur la caserne de pompiers, crédit d'étude pour la requalification de l'espace public).
- **2018** : adoption d'un préavis et d'une motion demandant une vision globale du site. Un groupe de réflexion pluraliste est mis en place.
- **2019–2020** : ce groupe, qui réunit aussi commerçants et partenaires comme Migros ou Retraites Populaires, soutient la création d'un nouveau parking au nord pour compenser le stationnement qui pourrait être supprimé le long de la route et favoriser la visibilité des commerces.
- **2021–2022** : démarches participatives avec questionnaire, ateliers, séances publiques. Une synthèse des réflexions est partagée dans un flyer distribué à tous les habitants.
- **2022** : présentation publique du projet, bien accueillie.
- **2023** : demande d'un crédit d'étude pour la création d'un nouveau parking de 28 places sur l'ancien terminus de bus. La deuxième phase, qui sera présentée lors du Conseil communal de décembre, prévoit l'arborisation de la route et de la place de la Croix-Blanche, l'aménagement d'une zone 30 km/h et la suppression de 34 places en bord de route.

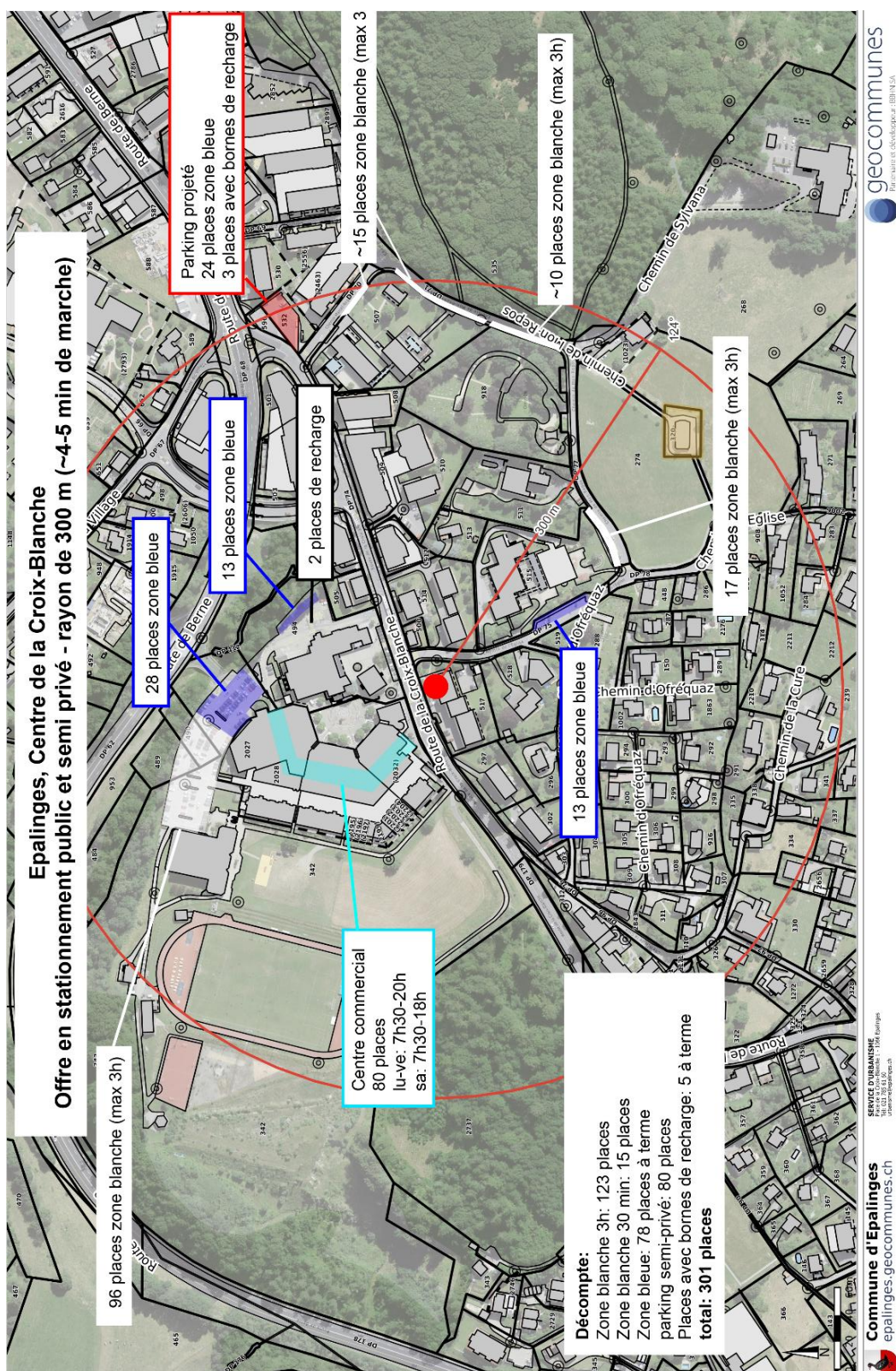
- **2024** : enquêtes publiques et publications suivantes :
 - Création d'un parking public de 28 places et d'une place piétonne : enquête CAMAC n°232'308, du 23.03.2024 au 21.04.2024.
 - Publication selon l'OSR concernant la suppression des places de stationnement et la création des nouvelles places à l'ancien terminus du bus TL n°5 : 16.04.2024*.
 - Réaménagement de la place de la Croix-Blanche : Enquête CAMAC n°237'737, du 20.11.2024 au 19.12.2024.
 - Requalification de la route de la Croix-Blanche : Enquête selon la Loi sur les routes (LRou), du 20.11.2024 au 19.12.2024.
 - Avis d'abattages concernant 2 arbres sur la route de la Croix-Blanche, affiché au pilier public du 20.11.2024 au 19.12.2024.
 - Publication selon l'OSR concernant les signalisations routières et la mise en place d'une zone 30 km/h : 26.11.2024.

Des négociations dans ce sens ont également eu lieu avec la DGMR qui a validé le projet.

*Cette publication a fait l'objet d'un recours rejeté par le Tribunal cantonal le 22.04.2025.

Ce projet est, comme vous pouvez le constater, le fruit d'un long processus. Il fait suite au préavis de demande de crédit d'étude (préavis n° 15/2018) approuvé par le Conseil communal qui précisait clairement à son chapitre 3.2 qu'il convenait de « *Requalifier la route de la Croix-Blanche en optimisant le gabarit routier au bénéfice des espaces piétons, redistribuer et repenser les arrêts de bus et réduire le stationnement sur la rue et le reporter en périphérie de la Croix-Blanche sur les seuils Nord et Sud.* »

L'ensemble de ces processus représente par ailleurs des investissements importants en études, concertations, communications et aménagements.



Nombre de places de stationnement après la réalisation du projet, Service de l'urbanisme, juin 2024.

3. Réponses aux questions

Une étude d'impact a-t-elle été réalisée ?

Oui. L'ensemble du processus s'est appuyé sur des études techniques et d'impact, notamment menées par des bureaux spécialisés tels que Team+. Celles-ci concluent à une capacité de stationnement suffisante (taux d'occupation de 70%) même avec la suppression de 7 places nettes, grâce à la création du nouveau parking (suppression de 34 places sur la rue et création de 27 nouvelles places à l'ancien terminus du bus TL n°5). Ce dernier a été explicitement pensé pour favoriser la fréquentation piétonne des commerces en recentrant les cheminements sur le plateau.

Au total, le projet prévoit une diminution de 7 places de stationnement justifiée par :

- l'évolution des comportements des usagers ;
- les enjeux de sécurité et d'attractivité de la rue ;
- l'augmentation de l'offre de stationnement pour les vélos ;
- l'excellente desserte du site en transports publics

La suppression des places le long de la rue permettra d'améliorer grandement la qualité de l'espace public notamment en permettant une véritable végétalisation des espaces rendus à la nature.

D'autre part, il est rappelé que le nouveau parking sera situé à proximité immédiate des commerces, le stationnement y sera d'ailleurs plus sécurisé. Le parking sur les zones bleues actuelles n'est pas aisé (en latéral) et présente des problématiques de sécurité avec notamment des empiètements sur la voie contraire lors des manœuvres de stationnement ou des conflits avec les cyclistes. De plus, il est prévu, à l'inauguration du nouveau parking, de conserver le régime de stationnement en zone bleue dont la durée de stationnement paraît idéale pour les commerçants car cela permet un certain tournus des véhicules tout en conservant un régime de gratuité. Ce régime de stationnement pourrait, cas échéant, être redéfini ultérieurement par la Municipalité s'il ne donne pas satisfaction, en fonction de l'évolution des enjeux.

La population et les commerçants ont-ils été consultés ?

Oui, à plusieurs reprises. Dès 2019 via le groupe de réflexion, puis en 2021 par un questionnaire à tous les ménages, des ateliers participatifs (avec les commissions et les commerçants) et enfin une présentation publique en juin 2022. L'ensemble de ces démarches a permis de récolter de nombreuses suggestions intégrées dans le projet. Aucun refus ni opposition formelle n'a été enregistré lors de la présentation publique, qui a rassemblé un large public.

Ne conviendrait-il pas de chercher une solution équilibrée ?

C'est précisément ce que la Municipalité fait depuis plus de 10 ans : concilier attractivité, durabilité, accessibilité et qualité de vie. Le projet proposé n'est pas une décision unilatérale, mais le fruit d'un long processus participatif et d'une planification cohérente. Il vise à renforcer la vitalité du centre d'Épalinges en réduisant la circulation de transit, en arborisant et végétalisant l'espace public et en maintenant l'accessibilité, y compris pour les personnes motorisées, grâce à une offre de stationnement quasiment équivalente, toujours gratuite, et plus sécurisée.

Par ailleurs, le Tribunal cantonal, dans son arrêt du 22.04.2025 (GE.2024.0181), conclut :
« En définitive, en considérant que les mesures litigieuses sont aptes à assurer la sécurité des cyclistes et des piétons, qu'il n'existe pas de mesure moins restrictive puisque 27

places de stationnement seront créées pour remplacer les 34 places supprimées, et que l'intérêt public à la sécurité des usagers précités l'emporte sur les intérêts privés des recourantes, compte tenu des nombreuses possibilités de stationnement qui subsisteront dans le quartier, l'autorité intimée n'a pas abusé de son pouvoir d'appréciation ».

L'ensemble des griefs soulevés par les recourantes ont été rejetés, notamment concernant le principe de proportionnalité ainsi que celui concernant la liberté économique.

Enfin, une rencontre entre des représentants des commerçants et de la Municipalité a eu lieu le 8 septembre 2025 qui a débouché sur certaines réflexions auxquelles la Municipalité va réfléchir. Le préavis concernant la demande de crédit de construction pour la requalification de la route et de la place de la Croix-Blanche sera par ailleurs présenté au Conseil communal de décembre qui permettra de donner de plus amples informations sur le projet.

Épalinges, le 15.09.2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Alain Monod



Le Secrétaire municipal



Damien Bally

Annexes : néant.